



COMMUNE DE ÇALOIRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 juin 2013.

L'an deux mil treize, le vingt-sept juin, le Conseil Municipal de la Commune de ÇALOIRE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 19 juin 2013, sous la présidence de M. Gilles ESTABLE.

Etaient présents : Mmes Coulange Odile, Thivel Sylvie, Mrs Beaussieu Roger, Bourgier Thierry, Boudard Gilles, Bernard Jean-Louis, Estable Gilles, Estable Benjamin, Faure Cyril, Grenier Gérard

Absents :
Absents et représentés :

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme COULANGE ODILE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre
de Conseillers en exercice: 10
de Présents ou représentés.... : 10
d'absents..... :
de Votants : 10

DELIBERATION NUMERO : 2013/29

OBJET :SCOTSud Loire: approbation du nouveau Schéma de cohérence territoriale

Le Maire expose qu'en date du 19 juillet 2012 les élus du Syndicat Mixte du SCOT Sud-loire ont décidé de prescrire l'élaboration d'un nouveau SCOT et défini les modalités de concertation. En date du 6 juin 2013, le comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Sud Loire a arrêté son nouveau projet de Schéma de Cohérence territoriale.M. le Maire présente donc ce nouveau projet qui n'appelle pas d'objections particulières de la part du conseil municipal.

Le Maire
Gilles ESTABLE

